

AGNÈS BUZYN A ÉTÉ RÉMUNÉRÉE PAR LES LABOS PENDANT AU MOINS 14 ANS !

16 juin 2017 Alexandre Wukovits



Nous nous sommes procurés les déclarations publiques d'intérêts de notre nouvelle ministre de la Santé Agnès Buzin lorsqu'elle était présidente du conseil d'administration de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) et de l'INCa (Institut national du cancer). Ces déclarations datent de 2012 (1) et 2014 (2) et seuls les conflits d'intérêts qui couraient encore lors des 5 années précédentes devaient être mentionnés.

Pourtant ces documents sont accablants pour celle qui considère que les conflits d'intérêts entre experts et laboratoires pharmaceutiques sont un gage de compétence. En effet **elle déclare avoir été directement rémunérée pour diverses activités** (organisation de congrès, interventions en conférences, « cours » dispensés à des médecins et professionnels de santé...) **par le laboratoire Genzyme, désormais filiale de Sanofi, dès 1998, puis par les laboratoires Bristol Meyers-Squibb (BMS) et Novartis à compter de 2005**. À partir de 2007 chez BMS et 2008 chez Novartis elle siégeait même au comité consultatif (Advisory Board en anglais) en charge du développement de plusieurs molécules anticancéreuses. Siéger au « board » d'un labo consiste en réalité à occuper une position-clé de conseil en stratégie marketing ainsi qu'à intervenir lors de colloques dans l'optique d'une mise sur le marché des différents médicaments. Selon *Mediapart* certains professeurs peuvent être rémunérés 2000€ la journée pour une seule réunion ! Ce qui choque particulièrement c'est qu'elle était dans le même temps membre du conseil d'administration et vice-présidente de l'Institut national du cancer. Un conflit d'intérêts flagrant, comme le soulignait déjà *Mediapart* en 2016 lorsqu'elle a pris la tête de la Haute autorité de santé (3).

Ces deux laboratoires ainsi que Pierre Fabre et Schering-Plough (filiale de Merck) ont également financé entre 2005 et 2011 l'association Robert Debré, que dirigeait Agnès Buzyn. La future ministre a finalement jugé nécessaire de mettre un terme à l'ensemble de ses contrats avec l'industrie pharmaceutique en mars 2011, juste avant d'être nommée présidente de l'INCa.

De fait il est légitime de se poser plusieurs questions. Peut-on accepter qu'une ministre de la Santé présente de tels conflits d'intérêts avec « Big Pharma » ? Comment peut-on imaginer que la médecine puisse être libre et indépendante vis-à-vis des intérêts financiers colossaux des laboratoires pharmaceutiques ? Selon Anne Chailleu, présidente du Formindep, association pour une médecine indépendante, « la conception de l'expertise d'Agnès Buzyn va à l'encontre du sens de l'Histoire mais également de la rigueur scientifique ».

On note également qu'Agnès Buzyn était membre du conseil supérieur des programmes de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur entre 2013 et 2016. Comme tend à le confirmer le reportage ci-dessous, les étudiants en médecine semblent fortement sous l'influence des labos au cours de leur cursus.

Le 8 février dernier, le Conseil d'État enjoignait au ministère de la Santé de rendre disponible les seuls vaccins obligatoires (4), une défaite importante mais de courte durée pour l'industrie pharmaceutique. Comme nous pouvions nous y attendre, ce 16 juin, [Agnès Buzyn annonce son intention de rendre obligatoire non plus 3 mais 11 vaccins](#) pour « prévenir les maladies infantiles » et ce alors que de nombreux professionnels de santé (souvent mis au ban) et des chercheurs dénoncent **leurs effets secondaires neurologiques et musculaires mal mesurés et parfois irréversibles**.

Références :

1. Déclaration publique d'intérêts d'Agnès Buzyn à l'IRSN : http://www.libreactu.fr/wp-content/uploads/2017/06/DPI_Agn%C3%A8s-Buzyn.pdf
2. Déclaration publique d'intérêts d'Agnès Buzyn à l'INCa : <http://www.libreactu.fr/wp-content/uploads/2017/06/Agn%C3%A8s-BUZYN-2014-10-10.pdf>
3. Les petits arrangements de la nouvelle présidente de la Haute autorité de santé : <https://www.mediapart.fr/journal/france/070316/les-petits-arrangements-de-la-nouvelle-presidente-de-la-haute-autorite-de-sante?onglet=full>
4. Décision contentieuse du Conseil d'Etat concernant la vaccination obligatoire : <http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Vaccination-obligatoire>

Partagez cet article !